

ERDF va vendre nos données

Bonjour,

Le président d'ERDF Philippe Monloubou a affirmé le 2 février 2016 lors de son audition à l'Assemblée nationale : "ERDF est opérateur de Big Data"

<https://www.youtube.com/watch?v=VXtPsC4ZKH0>

Vidéo Next-up, Min 7'50 à 8'35

Cela signifie qu'ERDF va vendre nos données collectées en temps réel grâce au Linky. Or, aucun des 500.000 clients déjà équipé d'un Linky (chiffre ERDF) n'a donné, comme le prévoit la loi et la recommandation de la CNIL, son accord exprès pour la transmission de ses données de consommation. Et pour cause, personne n'a encore reçu de courrier sollicitant son consentement !

Qu'est-ce que le Big Data ? Vous le savez en gros, mais il faut absolument lire la réponse détaillée dans le livre "L'homme nu, la dictature invisible du numérique", dont j'ai extrait à votre intention des passages mis en perspective dans le document joint.

(Je vous suggère de lire mon document jusqu'au bout car les informations vont crescendo).

Il y a aussi une réponse rapide à cette question dans la bande annonce du film : "Les nouveaux loups du web"

<https://vimeo.com/151002047>

Où voir ce film :

<http://www.jupiter-films.com/film-actualites.php?id=47>

Le rapport de l'ANFR vient de sortir opportunément hier le 30 mai va permettre à ERDF (qui vient d'annoncer son changement de nom) dans sa conférence demain à 17h30 au salon des maires Porte de Versailles (conférence facturée 2300 euros par les organisateurs du salon), de dire que les niveaux d'émission du Linky sont faibles.

Evidemment, les mesures ont été faites en laboratoire, où les câbles ne rayonnent pas, tandis qu'en milieu ouvert les câbles rayonnent, ce qui est expliqué dans une thèse présentée et commentée ici :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/examen-lettre-de-philippe-monloubou-ERDF-aux-maires.pdf> (voir p. 47-48)

Cette thèse soutenue le 3 décembre 2013 par Monsieur Amilcar Mescco à l'Université européenne de Bretagne « Télécom Bretagne », fournit des éléments d'explication à la raison pour laquelle les câbles dans lesquels le signal CPL est injecté rayonnent en milieu ouvert et pas en laboratoire.

p. 12-13 : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel - 00983504>

http://www.next-up.org/pdf/Linky_CPL_Rayonnement_ElectroMagnetique_Habitat.pdf

« Dans un environnement domestique, les appareils électroménagers, et en général tout appareil électrique connecté au réseau d'alimentation, contribuent au déséquilibre des lignes du réseau. (...) Les fils d'un câble peuvent aussi contribuer au déséquilibre du réseau. Le déséquilibre dans les fils est généré par la variation en longueur et rayon des fils ainsi que par la variation d'impédances par rapport à la masse.

La différence de longueur de fil amène une différence de phase entre les courants circulant dans les fils de phase et de neutre. Cette différence de phase génère un courant en mode commun. En conséquence du déséquilibre du réseau électrique, le signal injecté en mode différentiel dans une ligne électrique subit une transformation en un signal de mode commun. Les émissions rayonnées dans les systèmes CPL sont directement liées au déséquilibre du réseau. Ce rayonnement varie en fonction des composants du réseau électrique. L'étude [25] montre par exemple que le degré de

déséquilibre électrique et les émissions rayonnées sont élevés dans les cas de présence d'un interrupteur unipolaire ou d'un tube fluorescent, même éteint. (...)

L'étude [4] étudie le rayonnement d'un câble torsadé en analysant le paramètre Longitudinal Conversion Transfer Loss (LCTL). Dans cet article, il est démontré que les éléments non équilibrés contribuent à la génération des émissions rayonnées. Par ailleurs, la référence [4] indique que les câbles équilibrés sont stables et ne génèrent pas de rayonnement. Cette stabilité est cependant détériorée avec l'augmentation de la fréquence. Par ailleurs, si un appareil dans le système a un facteur de conversion balance - unbalance faible, le facteur de conversion de tout le système est dégradé. »

L'ANFR rejoint donc ERDF dans le bal des mensonges sur le Linky.

<http://www.anfr.fr/l-anfr/actualites/toutes-les-actualites/detail-actualite/actualites/compteurs-linky/#menu2>

le rapport

http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/2016-05-30_Rapport_technique_compteur_vdef2.pdf

communiqué de presse

http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Communiques_Presse/Communique_de_presse_compteurs_linky-30052016-2.pdf

173 communes ont fait connaître leur délibération de refus du Linky et ce nombre augmente tous les jours :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky.html>

Résumé des inconvénients du Linky, nouvelle version 19 mai 2016

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/flyer-linky-a4.pdf>

CONGRÈS NATIONAL DES MAIRES DE France PARIS, 31 mai au 2 juin 2016

Parc des Expositions de la Porte de Versailles

Le mercredi 01/06/2016 de 17h30 à 18h30 Pavillon 3 - Salle 30

Thématique : Environnement & énergie Linky, vos questions. ERDF vous répond.

Conférence organisée par : ERDF

Près de 500 000 compteurs sont déjà déployés sur le territoire. Plus de 35 millions de compteurs seront ainsi remplacés d'ici 2021.

Votre commune et vos administrés sont très directement concernés par ce grand projet industriel. ERDF organise le déploiement avec l'ensemble des élus et des parties prenantes. Vous vous posez beaucoup de questions. Vos administrés également. ERDF y répondra.

Animateur(s) : Isabelle QUENIN - Journaliste

Intervenant(s) :

Pierre GUELMAN - Directeur des Affaires Publiques (ERDF) ;

Gladys LAROSE - Responsable des relations institutionnelles et de la communication du Programme Linky (ERDF)

Entrée gratuite y compris pour les particuliers http://www.e-registrations.fr/smc1_2016/site/inscription1.asp